

Pourquoi ai-je soudainement posé une telle question? Parce que des rumeurs sérieuses dans les associations féminines et dans les conseils de planification sociale voulaient que les progressistes conservateurs aient décidé de supprimer une partie des allocations familiales pour financer leurs crédits hypothécaires, soit environ 575 millions de dollars pour la première année.

Alors on a vu en fin de semaine que le chat est à nouveau sorti du sac, dans un article du *Toronto Star*, dans un autre du *Dimanche-Matin*. Même que le très honorable premier ministre (M. Clark) à Gander a été obligé d'admettre que cette idée était une proposition à l'étude par le gouvernement progressiste conservateur. Aujourd'hui encore, j'ai posé ma question au ministre qui s'est plu encore une fois à répondre à côté de la question, cette fois, en me parlant de la redistribution des revenus et de la pauvreté. Il a aussi trompé la Chambre et le public canadien en leur faisant croire que j'avais moi-même commencé une révision des programmes familiaux pour les enfants, qu'il ne faisait que poursuivre. Ceci est tout simplement faux. Les travaux que j'ai entrepris dans mon ancien ministère touchent à la mise en place, au Canada, du régime de revenu annuel garanti.

Tant qu'un projet de revenu annuel garanti ne sera pas présenté à la Chambre, je trouverai incroyable qu'un ministre dont le mandat est d'améliorer la politique familiale soit tellement faible devant ses collègues du Cabinet qu'il aille jusqu'à songer à annuler les allocations familiales pour certains enfants. Le ministre des enfants est-il prêt à sacrifier près d'un milliard de dollars d'exemption fiscale pour les enfants et une bonne partie du deux milliards de dollars des allocations familiales pour financer des promesses électorales conservatrices de son ministre des Finances? Ce serait comme le ministre des défavorisés, qu'il est aussi d'ailleurs, qui vendra d'ailleurs les pauvres du Canada dans une réunion secrète des ministres du Bien-être lundi prochain, le 12 novembre, derrière les portes closes du Four Seasons à Toronto. Est-ce qu'il est donc si faible dans son Cabinet, lui qui n'est même pas en charge du comité des Affaires sociales, lui qui n'est pas ministre politique de Toronto, qui est le junior d'un futur super-ministre, soit celui du développement social, même pas encore nommé, qu'il ne puisse pas tenir tête aux bureaucrates du Conseil du Trésor et aux ministres économiques qui, eux, se fichent bien des sept millions d'enfants canadiens qui touchent encore les allocations familiales. A qui donc et à combien vendra-t-il le budget des enfants dans un pays où les gouvernements provinciaux ne développent pas de politique de programme de soutien pour les familles et où l'on a perdu 2,000 places de garderie au cours de la dernière année seulement? Aucune politique de redistribution, monsieur l'Orateur, et je termine sur cela, ne peut remplacer une politique familiale.

Aucune des deux d'ailleurs ne doit être sacrifiée pour un ministre qui a ses priorités à la bonne place, et qui croit dans la qualité de la vie. L'allocation familiale, après tout, n'est qu'une mesure timide pour encourager la natalité et prouver aux jeunes couples et aux mères de famille en particulier que leur société croit dans la famille et entend l'aider. Chez un couple qui gagne \$35,000, monsieur l'Orateur, ce n'est pas la femme qui gagne ce salaire-là, et souvent l'unique comptant qui va à la mère de famille est justement le chèque d'allocations familiales.

L'ajournement

Je conclus donc en disant qu'un gouvernement qui veut appliquer une telle mesure et couper les allocations familiales est un gouvernement complètement coupé de sa base.

[Traduction]

M. Stan Schellenberger (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, quand l'honorable représentante a posé sa question l'autre jour au sujet des allocations familiales, le ministre a rappelé des faits qui se sont passés il y a un an, quand elle occupait le poste de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. A l'époque, l'honorable représentante avait parrainé une nouvelle mesure qui réduisait à \$20 par mois le montant des allocations familiales universelles, lesquelles auraient autrement atteint environ \$28 en janvier dernier, compte tenu des augmentations normales. En même temps était institué un nouveau crédit d'impôt pour enfants à charge, parallèlement aux dispositions de l'impôt sur le revenu en vertu desquelles les familles pouvaient recevoir un montant annuel maximum de \$200 par enfant, montant qui varie en fonction du revenu familial. Ces mesures, en fait, allaient en sens contraire de l'universalité et mettaient davantage l'accent sur la sélectivité dans les allocations accordées pour les enfants.

De ce côté-ci de la Chambre, nous avons appuyé cette mesure, parce qu'elle visait à faire en sorte que les sommes versées par le gouvernement pour aider les familles à élever des enfants soient dirigées plus efficacement vers celles qui en ont le plus besoin. Naturellement, nous avons reconnu qu'il s'agissait d'une nouvelle initiative. C'était, d'une certaine façon, une mesure expérimentale, mais nous avons estimé qu'elle valait la peine d'être essayée; c'est pourquoi nous avons appuyé la mesure à la Chambre.

Il se peut que l'honorable représentante ait posé sa question afin de donner au ministre l'occasion d'expliquer plus en détail la politique future du gouvernement en matière d'allocations pour enfants. Il n'a pas l'intention de le faire maintenant, et je pense qu'il se montre raisonnable en adoptant cette position, étant donné qu'il n'occupe ce portefeuille que depuis quelques mois. Je sais que l'honorable représentante et ses collègues ont consacré de nombreuses années à étudier le système des allocations pour enfants et ses améliorations possibles avant d'être capables de prendre la décision qui a conduit à la mesure présentée l'année dernière. Le ministre n'a pas l'intention d'attendre aussi longtemps que ses prédécesseurs pour tirer des conclusions, mais je pense qu'il est raisonnable de sa part de vouloir passer un peu plus de temps à étudier tout le système des allocations pour enfants que le gouvernement du Canada administre à l'heure actuelle: les allocations familiales universelles, les crédits d'impôt pour enfants à charge qui sont plus sélectifs, et, naturellement, les exemptions fiscales accordées en vertu du régime de l'impôt sur le revenu.

Je dirai simplement ce soir que le ministre connaît le rôle important joué au Canada par le régime universel des allocations familiales. Il considère également comme intéressante l'expérience tentée depuis un an avec le crédit d'impôt au titre des enfants, estimant qu'elle mérite d'être soigneusement étudiée et évaluée. Je puis donner l'assurance à la Chambre que cette question des avantages accordés au titre des enfants figure parmi les priorités du ministre à ce portefeuille, et qu'il va étudier sérieusement les possibilités d'améliorer le système. Je dirai plus, le gouvernement accorde une priorité élevée aux